

MANGER OU CONDUIRE ? IL FAUT CHOISIR ...

Depuis le dépôt de la première des deux questions écrites¹ sur les agrocarburants au mois de juin 2007, les craintes les concernant se sont largement confirmées et on note de plus en plus de réticences à leur égard. Pour rappel, en voici brièvement les principales raisons:

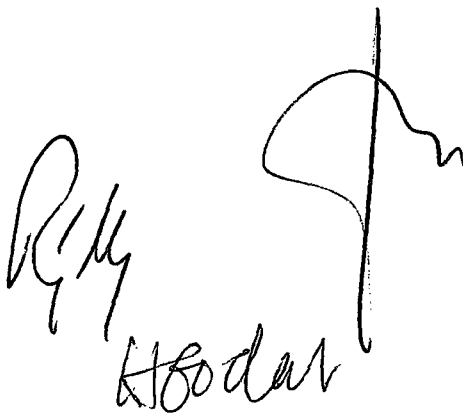
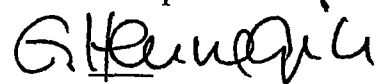
- les carburants d'origine végétale ne sont pas toujours plus respectueux de l'environnement que ceux d'origine fossile. Dans certains cas, le bilan est même négatif. Le groupe ONU-Energie souligne qu'il faut absolument analyser au préalable les effets sur l'économie, l'environnement et la société avant de prendre la décision de promouvoir et développer certaines technologies dans le domaine de la bioénergie;
- ce type de production entre en concurrence avec celui de denrées alimentaires ou de conservation de surfaces naturelles. Il menace directement l'agriculture alimentaire traditionnelle et détruit des forêts pour la culture du soja et pour l'huile de palme. On estime à 100 millions de tonnes, les denrées alimentaires retirées du marché mondial pour faire le plein des véhicules;
- les conditions de travail des ouvriers agricoles sont souvent dégradantes, en particulier pour les coupeurs de canne à sucre et on note une recrudescence de conflits liés à l'usage du sol.

Nous souhaitons ajouter la voix du dernier-né des Cantons suisses à celles, toujours plus nombreuses, qui demandent un moratoire immédiat sur les agrocarburants. Il s'agit notamment de l'ancien et du nouveau rapporteur spécial de l'ONU pour l'alimentation, de nombreuses ONG dans le monde entier, de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique), de Swissaid et ... de la majorité du Conseil national qui a signé une initiative parlementaire² élaborée par le CN Rudolf Rechsteiner.

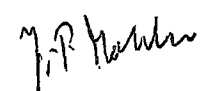
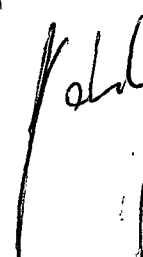
Nous prions donc le Gouvernement jurassien de prendre les dispositions nécessaires afin qu'il n'y ait, dans le Jura, aucune production d'agrocarburants à partir de végétaux cultivés dans ce seul but et ce durant les 5 prochaines années. Les déchets de plantes et le biogaz ne sont pas concernés.

Delémont, le 28 janvier 2009

Groupe CS-POP+VERTS
Erica Hennequin



H. Bodar



¹ Questions écrites n° 2115 et 2214

² http://info.rsr.ch/fr/suisse/Agrocarburants_appel_a_un_moratoire.html?siteSect=200101&sid=9840110&cKey=1223927695000